

# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



La sécurité des Bonnevillois est l'affaire de tous mais surtout l'une des préoccupations majeures de la municipalité. Parce qu'au même titre que les 36 000 communes de France, Bonneville n'est pas à l'abri de risques climatiques ou d'un accident technologique, mon rôle de Maire est avant tout d'anticiper, et de porter à la connaissance du plus grand nombre les réflexes et démarches dont chacun d'entre nous pourrait avoir besoin, le cas échéant. De l'information à la prévention, il n'y a qu'un pas : et c'est précisément l'objectif de ce document, qui entend synthétiser les conseils et consignes de sécurité à suivre pour savoir réagir le moment venu.

En espérant que ces mesures ne soient jamais d'actualité, je vous en souhaite une bonne lecture.

Stéphane Valli,  
maire de Bonneville



DOCUMENT À CONSERVER



## INONDATION ET CRUE TORRENTIELLE

L'inondation est une submersion, rapide ou lente. La crue est une augmentation brutale du débit du torrent et peut-être accompagnée de matériaux solides (cailloux, blocs etc.). Ce sont des phénomènes saisonniers qui trouvent leur source dans des précipitations soutenues et durables.

### AVANT

- Fermer les portes et les fenêtres
- Mettre les produits au sec, amarrer les cuves
- Préparer un équipement de première nécessité (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche, etc.)
- Prévoir l'évacuation
- S'informer auprès des médias, de Météo France et consultez le site Vigicrues

### PENDANT

- Si l'eau monte couper sans attendre les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- S'informer de la montée des eaux par le biais de la radio et des consignes données par les services de secours
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre
- Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une voie immergée ou dans un parking souterrain
- Téléphoner aux secours qu'en cas d'urgence afin que les lignes restent disponibles
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école

### APRÈS

- Retour à la maison : il faut la nettoyer, la désinfecter et la faire sécher avec des protections
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Utiliser l'eau du robinet après confirmation qu'elle est potable par les autorités locales
- Prévenir son assureur

*Pour plus d'information consulter le site : <https://www.gouvernement.fr/risques/inondation>*





## CANICULE

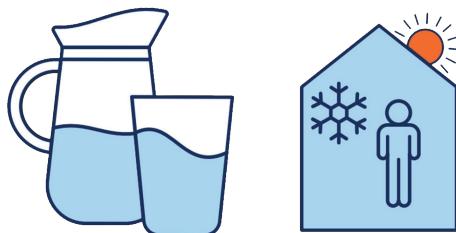
Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes et nocturnes) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné. Ces périodes de canicule ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires, ...) pour les biens et la vie quotidienne (fissuration des façades, des habitations, pollution des zones urbanisées...).

### AVANT

- Pour les personnes âgées, se faire recenser en mairie, se manifester auprès de la famille ou des voisins

### PENDANT

- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur (stores, rideaux, volets fermés)
- Ventiler une pièce de repos avec un ventilateur
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes et ne pas rester en plein soleil
- Passer quelques heures par jour dans un endroit frais ou climatisé (se renseigner en mairie au préalable sur les lieux publics climatisés à proximité)
- Manger normalement, boire fréquemment et abondamment en évitant les boissons sucrées, la caféine et surtout l'alcool
- Éviter de pratiquer une activité physique
- Mouiller son corps plusieurs fois par jour sans se sécher
- Être vigilant à son entourage, notamment aux personnes fragiles : personnes âgées, enfants...)
- Demander conseil à son médecin en cas de santé fragile ou lors de prise de certains médicaments



Je mange  
en quantité  
suffisante



J'évite les efforts  
physiques



Je ne bois pas  
d'alcool



Je maintiens  
ma maison au frais :  
je ferme les volets  
le jour



Je donne et  
je prends  
des nouvelles  
de mes proches



## MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque de mouvement de terrain est consécutif à un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chute de bloc, effondrement, coulée de boue. Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.

### AVANT

- Signaler à votre mairie toutes anomalies qui pourraient revêtir un caractère d'importance nécessitant une action de prévention

### PENDANT

- S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse
- Ne pas revenir sur ses pas
- À l'intérieur, s'abriter sous un meuble solide et s'éloigner des fenêtres
- En extérieur, en cas d'urgence, s'abriter derrière un « obstacle » (rocher, arbre...).
- Écouter la radio et respecter les consignes
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école
- Ne pas téléphoner afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et les secours

### APRÈS

- Ne pas rentrer dans un bâtiment endommagé
- Évaluer les dégâts et prévenir les autorités





## SÉISME

Un séisme est une vibration du sol provoquée par une rupture brutale des roches en profondeur le long d'une faille. Un séisme peut provoquer des dégâts sur les habitats, des chutes de cheminées, etc.

### AVANT

- Privilégier les constructions parasismiques
- Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité
- Veiller à ce que les meubles lourds et les appareils soient fixés correctement
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri

### PENDANT

- À l'intérieur, s'éloigner des fenêtres et se mettre près d'un mur porteur ou sous des meubles solides
- À l'extérieur, s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, fils électriques, ponts, ...)
- En voiture, s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses (jamais près d'un pont, fils électriques, toitures, cheminées, etc.)
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école
- Ne pas téléphoner afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et les secours

### APRÈS

- Après la première secousse, se méfier des répliques
- Sortir rapidement du bâtiment
- Ne pas fumer et ne pas provoquer de flamme ou d'étincelle
- Si possible, couper l'eau, l'électricité, le gaz
- Ne pas prendre l'ascenseur





## TEMPÊTE

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h. Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression). Cette dernière peut provoquer des vents violents, de fortes précipitations et parfois des orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour l'homme que pour ses activités ou pour son environnement (les chutes d'arbres des forêts, les dégâts des habitats, ...).

### AVANT

- Consulter la carte de vigilance « météo » et connaître les comportements adaptés
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Rentrer dans un abri en dur et fermer les portes et les volets
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Préparer un équipement de première nécessité (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche, etc.), détaillé dans le « Guide de préparation aux situations d'urgence » (lien à la fin du livret)

### PENDANT

- Rester à l'écoute des consignes données par les autorités, dans les médias et sur les réseaux sociaux
- Rester à l'intérieur, fermer les portes, les fenêtres et les volets
- Ne pas téléphoner afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et les secours
- Ne pas s'abriter sous un arbre ou à proximité des structures métalliques
- Ne pas se baigner
- Si il est impossible de regagner un bâtiment à proximité, ne pas courir pendant la foudre. Rester immobile, accroupi et pieds joints
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école

### APRÈS

- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre
- Réparer ce qui peut l'être, même sommairement (par exemple, toiture)





## INSTALLATION INDUSTRIELLE

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

### AVANT

- Connaître le signal d'alerte (sirène nationale) et les consignes de sécurité

### DÈS L'ALERTE

- Avertir les autorités : pompiers, police ou gendarmerie
- Ne pas déplacer les victimes sauf si un danger immédiat les menaces
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle du gaz毒ique
- Arrêter la ventilation, boucher les entrées d'air, couper le chauffage
- Écouter la radio
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école
- Ne pas téléphoner afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et les secours
- Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion

### À LA FIN DU SIGNAL D'ALERTE

- Aérer le local de confinement
- Si on pense avoir été touché par un produit toxique répandu lors d'un accident, se présenter à un médecin





## TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE / TRANSPORT PAR CANALISATION

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

### Transport de matière dangereuse :

#### AVANT

- Connaître le signal d'alerte (sirène nationale)
- Si l'on est témoin d'un accident de transport de matières dangereuses : évacuer les environs de l'accident dans un rayon de 300 mètres et donner l'alerte aux sapeurs-pompiers en étant le plus précis possible (indiquer le lieu, la présence de victimes...)
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école

#### EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

- Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact, se laver et si possible se changer) ou un aliment qui a pu être en contact avec des substances toxiques
- Quitter la zone de l'accident. Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- S'enfermer dans un local clos en calfeutrant soigneusement les fenêtres et les aérations
- Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage
- Ne pas fumer, éteindre toute flamme (allumette, bougie, gazinière...)
- Ne pas téléphoner afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et les secours
- Écouter la radio et ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école

#### APRÈS

- À la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment
- Ne pas toucher aux objets, aux aliments, à l'eau qui ont pu être contaminés par des substances toxiques



## **Canalisation :**

### **AVANT**

- Informer la mairie préalablement à tous travaux à proximité d'un ouvrage
- Respecter, lors des travaux, les indications et prescriptions du gestionnaire de l'ouvrage

### **PENDANT**

- S'éloigner
- Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion
- Arrêter les moteurs et appareils électriques
- Donner l'alerte en appelant les sapeurs-pompiers (18 ou 112)
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école

### **APRÈS**

- Se tenir à distance
- Ne pas toucher aux objets, aux aliments, à l'eau qui ont pu être contaminés par des substances toxiques





## L'ACCIDENT NUCLÉAIRE

Le risque radiologique n'est pas un risque majeur, mais l'irradiation par une source radioactive et la contamination par les poussières dans l'air ou le sol, amènent à évoquer ce risque.

### AVANT

- Connaître le signal d'alerte (sirène nationale)

### DÈS LE SIGNAL D'ALERTE

- Se mettre à l'abri en s'enfermant dans un local clos ; un véhicule ne constitue pas une bonne protection
- Écouter la radio et appliquer les consignes données par les pouvoirs publics
- Ne pas consommer d'aliments frais cultivés
- S'il pleut, laisser à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école
- Prendre de l'iode uniquement sur instruction du préfet
- En se déplaçant, il y a des risques de se mettre inutilement en danger et de gêner les secours
- Ne pas téléphoner afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et les secours

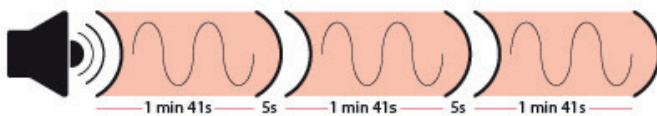


# MOYEN D'ALERTE DISPONIBLE SUR LA COMMUNE

- Sirène national d'alerte (SNA) : montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredis du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle d'une minute et quarante et une secondes seulement.



- Équipement portatif d'alerte (mégaphone)
- Porte-à-porte
- Réseaux sociaux (Facebook/Instagram)
- Application de la ville de Bonneville
- Panneaux lumineux

**Pour donner l'alerte, si vous êtes témoin de la survenue d'un risque :**  
**Pompier : 18 ou 112, Police nationale : 17, SAMU : 15**

## LIENS UTILES

- Site de la commune : [www.bonneville.fr](http://www.bonneville.fr)
- Site de la préfecture : [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)
- Prévisions et vigilances météorologiques : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)
- Vigilances hydrologiques : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- Portail du Ministère de la prévention des risques majeurs : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- Site d'information de Fédération française des sociétés d'assurances : [www.ffsa.fr](http://www.ffsa.fr)

*Pour plus d'information sur les gestes à suivre durant un risque majeur :*  
<https://www.gouvernement.fr/risques/prevenir-et-agir-en-cas-de-risques-et-de-menaces>

*Guide de préparation aux situation d'urgence :*  
<https://www.gouvernement.fr/risques/anticiper-une-situation-d-urgence>

# Récapitulatif des conduites à tenir

## Dans tous les cas

**AVANT** S'informer au préalable et se conformer aux consignes des autorités (mairie, pompiers, etc.)

**PENDANT** Ne jamais tenter de circuler dans la zone touchée et respecter les consignes de sécurité.

ex. : fermeture des routes ou ordre d'évacuation



Ne téléphoner  
qu'en cas  
d'urgence



Couper le gaz  
et l'électricité



Ne pas aller  
chercher vos  
enfants à l'école

## À emporter à la dernière minute en cas d'évacuation :

- Un téléphone portable chargé
- Les médicaments spécifiques
- Les papiers d'identité, la carte vitale et un moyen de paiement



INONDATION



MOUVEMENT DE TERRAIN



RISQUE INDUSTRIEL

Monter les objets utiles et/ou de valeur dans les étages

À l'intérieur, s'abriter sous un meuble solide et d'éloigner des fenêtres

Ne pas provoquer de flamme ni d'étincelle

Se préoccuper des voisins ou proches les plus vulnérables

Après : ne pas rentrer dans un bâtiment endommagé

Entrer dans le bâtiment le plus proche

Ne pas aller chercher les véhicules stationnés en garage/parking souterrain

## NUMÉROS UTILES

- **POMPIERS 18**
- **SAMU 15**
- **POLICE 17**
- **MAIRIE 04 50 25 22 00**

